

CANTON DE SAINT-VAURY - COMMUNE D'ANZEME

Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 février 2016 sous la présidence de M. FAVIERE Alain, Maire.

Etaient présents : FAVIERE Alain, Maire, BEAUDROUX Nicole, CONSTANTIN Jacques, HIRault Alain, Adjoint, LEMOINE Jean-François, GOIGOUX Frédéric, BARBE Yvette, GAUDON Stéphane, RENON Ghislaine, GUITTARD Viviane, HENRI Renée, DUCHER Josette. Excusés : GRAVE Joëlle a donné pouvoir à LEMOINE Jean-François, MAGNON Pierre

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité des membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2015

Les résultats du compte administratif 2015 sont approuvés:

Dépenses de fonctionnement : 467 338,42 € Recettes de fonctionnement : 618 536,57 €

Dépenses d'investissement : 663 052,80 € Recettes d'investissement : 265 461,28 €

Les résultats du compte de gestion 2015, identiques à ceux du compte administratif, sont également approuvés.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition pour l'année 2016 (identique aux taux 2015) : Taxe habitation 9,21% ; Foncier bâti 11,08% ; Foncier non bâti 43,53%

BUDGET 2016

Monsieur le Maire propose le budget 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement à la somme de 570 850 € ; Section d'investissement à la somme de 654 565,73 €

Le Conseil Municipal approuve le budget 2016.

AUTORISATION DE L'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Pour financer ses besoins ponctuels de trésorerie à court terme, la commune contracte auprès de la Caisse d'Epargne et Prévoyance d'Auvergne et du Limousin une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 400 000 €, d'une durée d'un an.

PASSATION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la CNP et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2016 et pour une durée de 1 an.

CONVENTION DE GESTION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le Conseil Municipal décide de demander au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse d'assurer la gestion du contrat d'assurance conclu avec la CNP pour la couverture des risques statutaires du personnel.

FIXATION DES TARIFS DE VENTE DE CAVEAUX DISPONIBLES

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de vente des caveaux disponibles suite à la procédure de reprise des monuments funéraires abandonnés comme suit : monument funéraire 1 à 3 places : 1 200 € + prix de la concession ; monument funéraire 4 places ou plus : 2 000 € + prix de la concession.

DEMANDE DE MONSIEUR GAUDON POUR CONSTRUIRE DANS SES PARCELLES SITUEES EN DEHORS D'UNE PARTIE URBANISEE

Le Conseil Municipal se déclare favorable à la possibilité de la construction de bâtiments sur les parcelles BC 226 et 224 situées en dehors de la partie urbanisée.

AUGMENTATION D'HORAIRE – SUPPRESSION ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE

Pour répondre aux besoins pour l'encadrement des activités péri-éducatives et à l'accroissement du temps de ménage suite à l'extension des locaux de l'école, le Conseil Municipal sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, décide de supprimer le poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet de 25 heures hebdomadaires et de créer un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet de 31 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mai 2016.

CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DU LIMOUSIN DE LA PARCELLE AM 130 AU LIEU-DIT « LES MOULINES »

Dans le cadre de la conservation et l'amélioration de l'état écologique de la parcelle AM 130 situé au lieu-dit « les Moulines ». Le conseil municipal décide de contracter un bail emphytéotique d'une durée de 20 ans avec le conservatoire d'espaces naturels du Limousin pour une redevance annuelle de un euro symbolique. Le conservatoire d'espaces naturels du Limousin devra entretenir et gérer la parcelle AM 130 en mettant en œuvre des opérations de restauration et des modes de gestion adaptés à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel recensé sur la parcelle.